

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2009, 20h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert, Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie, Serge Leblanc, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière-trésorière sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des 4 et 19 mai 2009.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2009.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION**

6. Adoption du règlement d'emprunt visant à effectuer des travaux municipaux.
7. Signatures contrats de travail : directeur adjoint et capitaine au Service de la sécurité incendie.

**TRAVAUX PUBLICS**

8. Mandat poste de réduction de pression Côte-de-L'Église.
9. Mandat dépôt à neige.
10. Achat de terrain Hydro Québec par la Municipalité de Boischatel.
11. Mandat rue Bédard (Hydro-Québec).
12. Travaux Domaine de la Rivière.
13. Achat camion citerne.
14. Disposition du Kenworth 1974.

**URBANISME**

15. Adoption du règlement 2009-883 (modification règlement de zonage).
16. Nomination et renouvellement membres du CCU.

**LOISIRS**

17. Politique de tarification révisée.
18. Disposition matériel des loisirs.

## **DIVERS**

19. Période de questions :
  - 19.1 Membres du conseil
  - 19.2. Public
20. Levée/ajournement.

### **Résolution # 2009-114 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **Résolution # 2009-115 «Adoption des procès-verbaux des 4 et 19 mai 2009»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'adopter les procès-verbaux des 4 et 19 mai 2009 tels que rédigés par la greffière-trésorière.

### **Résolution # 2009-116 «Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2009»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de mai 2009, tel que présenté au Conseil. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Fleurons du Québec.  
Réaménagement piste cyclable entre la Côte-de-L'Église et la Chute Montmorency.

De la part de l'assistance :

Bruit au Club de golf le Montmorency.

Vitesse -rue des Prismes.  
-rue des Émeraudes.

Affiche de promoteurs.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-885**

Décrétant une dépense de 6 740 000 \$ et un emprunt de 6 740 000 \$ pour procéder à la réfection de la conduite d'adduction, des rues Bédard et Aqueduc ainsi qu'au bouclage du réseau routier (aqueduc, égouts, voirie)

---

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 mai 2009;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le conseil est autorisé à procéder à la réfection de la conduite d'adduction et des rues Bédard et Aqueduc ainsi qu'au bouclage du réseau routier (incluant aqueduc et égouts) vers le Nord de la Municipalité, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la greffière-trésorière, en date du 25 mai 2009, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 740 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 740 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution # 2009-117«Adoption du règlement d'emprunt visant à effectuer des travaux municipaux»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'adopter le règlement 2009-885 décrétant une dépense de 6 740 000 \$ et un emprunt de 6 740 000 \$ pour procéder à la réfection de la conduite d'adduction, des rues Bédard et Aqueduc ainsi qu'au bouclage des réseaux (aqueduc, égouts, voirie).

**Résolution # 2009-118 «Signatures contrat de travail : directeur adjoint et capitaine au Service de la sécurité incendie»**

**Considérant** que le contrat de travail du directeur adjoint et capitaine au Service de la sécurité incendie est terminé;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Hélie, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail du directeur adjoint et du capitaine du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Boischatel.

**Résolution # 2009-119 «Mandat poste de réduction de pression Côte-de-L'Église»**

**Considérant** qu'une offre de service a été demandée concernant la réalisation de plans et devis pour le remplacement de la chambre de réduction de pression dans la Côte-de-L'Église;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'accepter l'offre de service de Roche Limitée, le tout pour une somme n'excédant pas 15 990\$ excluant les taxes.

**Résolution # 2009-120 «Mandat dépôt à neige»**

**Considérant** qu'une offre de service concernant une étude sur la réalisation d'un dépôt à neige a été demandée;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'accepter l'offre de service de Roche Ltée pour réaliser une étude pour la mise en œuvre d'un site de dépôt de neiges usées sur le territoire de la Municipalité, le tout pour un montant de 21 400\$ excluant les taxes.

*Monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois exprime sa dissidence.*

**Résolution # 2009-121 Mandat rue Bédard (Hydro-Québec)**

**Considérant** les travaux de réfection de la rue Bédard;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu de confirmer à Hydro Québec que lors de la réfection de la rue Bédard, la Municipalité procèdera à l'enfouissement de fils d'utilités publiques.

**Résolution # 2009-122 «Travaux Domaine de la Rivière»**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer divers travaux au Domaine de la Rivière;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas 25 000\$ pour divers travaux au Domaine de la Rivière. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement de la Municipalité pour une période de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Résolution # 2009-123 «Achat camion citerne»**

**Considérant** nécessaire de procéder à l'achat d'un camion citerne pour le service des Travaux publics;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu de procéder à l'achat et la réparation d'un camion citerne pour une somme n'excédant pas 10 000\$. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement de la Municipalité pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Résolution # 2009-124 «Disposition du Kenworth 1974»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de se départir du camion Kenworth 1974;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la vente aux enchères du camion Kenworth 1974.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-883**

**Règlement modifiant le règlement de zonage # 94-580 et ses amendements spécialement les zones RX-3 et RX-4 modification des marges, et modification de la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5.**

-----

**Attendu** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**Attendu** qu'il est nécessaire de modifier le règlement 94-580 relatif au zonage spécialement les zones RX-3 et RX-4 pour réviser l'implantation des constructions spécialement la marge de recul avant;

**Attendu** qu'il est nécessaire de modifier le règlement 94-580 relatif au zonage spécialement la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5;

**Attendu** qu'avis de motion a été donné par madame la conseillère Marjolaine Gilbert à la séance du 19 mai 2009;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

L'article 13.1.5 des zones RX-3 et RX-4 est modifié comme suit :

Implantation des constructions :

Marge de recul avant (en mètre)

Bâtiment de 1 étage

- Minimum 7,0
- Maximum 20,0

Bâtiment de 2 étages

- Minimum 7,0
- Maximum 20,0

La marge de recul latérale maximale est enlevée.

La somme minimale des marges latérales est de 6,0 mètres.

**ARTICLE 2 :**

Que la grille des usages de la zone RB-7 est modifiée à l'article 13.1.3 en ajoutant la note 4 (Revêtement extérieur en pierre (ou l'équivalent) et bois seulement pour les terrains au sud du chemin des Mas) au type d'habitation I,II, III, IV.

**ARTICLE 3 :**

Que la grille des usages de la zone RA/A5 est modifiée à l'article 13.1.3 en ajoutant la note 1 (une seule cabane à sucre non commerciale servant exclusivement à l'évaporation de l'eau d'érable et à la préparation de produits dérivés de l'eau d'érable est autorisée) au type d'agriculture 1.

**ARTICLE 4 :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution # 2009-125 «Adoption du règlement 2009-883 (modification au zonage)»**

Il est proposé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu d'adopter le règlement 2009-883 modifiant le règlement de zonage # 94-580 et ses amendements spécialement les zones RX-3 et RX-4 modification des marges et modification de la grille des usages des zones RB-7 et RA/A5.

**Résolution # 2009-126 «Nomination et renouvellement membres du CCU»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de procéder à la nomination de M. Stillman Keet comme nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme et de renouveler le mandat de Messieurs Guy Marcoux, président, Michel Cauchon et Raynald Letarte pour une période de deux (2) ans.

Monsieur le conseiller Bernard Fournier propose une motion de félicitations aux trois (3) membres qui sont là depuis plusieurs années.

**Résolution # 2009-127 «Politique de tarification révisée»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la politique de tarification pour le Service des loisirs et de la Culture;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de modifier la politique de tarification du Service des loisirs et de la culture afin d'y ajouter les éléments relatifs au mur d'escalade.

**Résolution # 2009-128 «Disposition matériel des loisirs»**

**Considérant** la nécessité de se départir du matériel excédentaire du mur d'escalade ;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à se départir du matériel excédentaire du mur d'escalade.

**Résolution # 2009-129 «Disposition matériel des loisirs»**

**Considérant** la nécessité de se départir du module de jeux des loisirs :

**Considérant** l'appel d'offre public;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à se départir du module de jeux au montant de 750\$.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur

Aucune intervention.

De la part de l'assistance : Début 21h20

Dépôt à neige :

- Emplacement
- Réglementation
- Trafic

Camion citerne

Développement rue des Émeraudes.

Usine de pompage rue Notre-Dame.

Bouclage du réseau d'aqueduc au Nord.

**Résolution # 2009-130 «Ajournement»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Fournier et résolu que la présente assemblée soit ajournée au 22 juin 2009, 20 h.

Le présent ajournement s'est produit à 21h25.

ASSISTANCE : 8 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Sophie Antaya  
Greffière-trésorière

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 22 juin 2009.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2009, ajournée au 22<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2009, 20h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Marjolaine Gilbert et Martine Giroux, messieurs les conseillers Denis Hélie, Serge Leblanc, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et la greffière trésorière sont également présents.**

**Résolution # 2009-131 «Ajout à l'ordre du jour»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu de retirer de l'ordre du jour les item 1 (Offre d'achat terrain Hydro Québec par la municipalité de Boischatel) et 5 (acceptation provisoire des travaux – Gestion Aldéric Racine Inc) d'ajouter à l'ordre du jour les items suivants :

2. Dépôt journée d'enregistrement (règlement d'emprunt travaux municipaux).
3. Acceptation provisoire des travaux phase 6 - CSL-Loma.
4. Modification du règlement de circulation – avis de motion.
5. Piste multifonctionnelle rue des Saphirs.
6. Technicien en génie civil.

*Les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du rapport de la journée d'enregistrement tenue le 9 juin 2009 concernant le règlement 2009-885 décrétant une dépense de 6 740 000\$ et un emprunt de 6 740 000\$ pour procéder à des travaux municipaux.*

**Résolution # 2009-132 Acceptation provisoire travaux phase 6 - CSL-Loma Inc.,**

**Considérant** l'article 3.2 de l'entente intervenue entre la municipalité de Boischatel et CSL-Loma Inc;

**Considérant** la recommandation de la firme Génio, experts-conseils en date du 22 juin 2009;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Leblanc, appuyé par monsieur le conseiller Denis Hélie et résolu d'accepter la réception provisoire des travaux de la phase 6 du développement CSL-Loma Inc en date de la présente, de plus d'autoriser le service de l'Urbanisme à émettre des permis de construction suite à cette acceptation.

**Résolution # 2009-133 «Modification du règlement de circulation – avis de motion»**

Monsieur le conseiller Serge Leblanc donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2002-732 relatif à la circulation.

**Résolution # 2009-134 « Piste multifonctionnelle»**

**Considérant** que le Conseil municipal désire prolonger la piste multifonctionnelle sur la rue des Saphirs jusqu'à la rue des Opales;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois et résolu de procéder au prolongement de la piste multifonctionnelle sur la rue des Saphirs jusqu'à la rue des Opales le tout pour un montant n'excédant pas 25 000\$ pris à même le fonds de roulement de la Municipalité pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Résolution # 2009-135 «Technicien en génie civil»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu d'autoriser le directeur général à faire un appel de candidature pour un poste de technicien en génie civil.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Subvention rue des Crans.

Aucune intervention.

De la part de l'assistance : Début à 20h20

Site Web de la Municipalité  
Bas de la côte rue des Émeraudes.  
Vitesse rue des Prismes.  
Vitesse rue des Dunes  
Circulation camion lourd (vitesse)  
Travail de la Sûreté du Québec sur le territoire  
Nombre de constats d'infraction  
Servitude terrain rue des Émeraudes  
Représentation du district 5.  
Pancarte rue des Dunes à enlever.

Fin de la période de question : 20h45.

**Résolution # 2009-135 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Fournier, appuyé par madame la conseillère Marjolaine Gilbert et résolu que la présente assemblée soit levée à 20h45.

ASSISTANCE : 23 personnes

---

Yves Germain,  
Maire

---

Sophie Antaya  
Greffière-trésorière